



Demande de convocations pour RDV médical

Par Anne70

Bonjour, je ne suis titulaire de la fonction publique hospitalière en mi temps thérapeutique depuis juin. Je dois aller environ 2 à 3 fois chez le medecin par mois. Ma cheffe me demande des convocations du médecin pour me poser des jours sur des CA. Je suis seule dans mon service sans obligation de remplacement. Jusqu'à maintenant elle ne me demandait rien.

A t'elle le droit est-ce légale ?

Je vous remercie.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Même en mi-temps thérapeutique vous devez justifier vos absences.

Vous ne pouvez pas planifier ces rendez-vous en dehors de vos jours/horaires de travail ?

Par kang74

Bonjour

Vous faites ce que vous voulez sur vos temps de repos et de congé S'ils sont validés par la hiérarchie (vu le contexte on peut vous les refuser dans l'interet du service)

Mais si vous voulez que des CP soient validés par votre hierarchie , si vous demandez des ASA sur motif medical, il faut les justifier .

Vous avez le droit de ne rien transmettre mais ils seront en droit de ne pas accepter vos absences .

Par Anne70

Bonjour et merci,

Ayant bc de CA et recup à poser, nous avons convenus avec ma cheffe que je poserai des CA pour mes raisons médicales

elle était jusque là ok

Il n'y a pas d'intérêt du service, je travaille seule sans besoin de remplacement.

Cordialement,

Par yapasdequoi

Si c'est bien pour raison médicale, vous n'avez aucune difficulté à fournir un justificatif.

Par kang74

C'est simple, sans justificatif, la raison médicale n'est pas justifiée .

Il est donc normal de fournir un justificatif et de le demander .

A noter que même avec justificatif, la raison médicale n'empêche pas que c'est votre supérieure qui décide au final .

Parce que c'est quand même bizarre de dire que vous tenez un poste qui ne sert pas à grand chose si vos absences n'ont aucune conséquence sur le service ...

Par Anne70

Merci à tous...

Je cherchais juste un texte juridique pour m'appuyer dessus et afin de ne pas transmettre des données médicales...

Je vais poser mes RDV autrement....

Cdlt

Par yapasdequoi

Une convocation ou une attestation de présence ne contient aucune donnée médicale.

Par kang74

Sur la convocation, il y a au moins la spécialité du medecin .

M'enfin il y a plein de circonstances ou pour faire valoir un droit en rapport il faille donner des justidficatifs médicaux .

Dans le secteur privé il faut donner un justificatif d'ALD + les convocations pour avoir une autorisation d'absence .

Il faut donner aussi sa reconnaissances RQTH pour avoir le droit à des aménagements de poste .

Enfin, dans le cadre d'une prise en charge du crédit immobilier il faut aussi transmettre un dossier assez complet voire accepter une expertise .

Par yapasdequoi

Les données médicales peuvent être adressées confidentiellement au médecin du travail ou au médecin de l'assureur.